

2006



Rapport de la
commissaire
à l'environnement et
au développement durable
à la Chambre des communes

Chapitre 5

Les pétitions en matière d'environnement

- Rapport annuel sur les pétitions
- Achat d'énergie verte par le gouvernement



Le Rapport de 2006 de la commissaire à l'environnement et au développement durable comporte cinq chapitres, le Point de vue de la commissaire — 2006, Changements climatiques : tour d'horizon et les Points saillants. La table des matières principale se trouve à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : 613 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953 (sans frais)
Télécopieur : 613 943-5485
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1 613 954-8042
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2006
N° de catalogue FA1-2/2006-5F
ISBN 0-662-72420-8



Chapitre

5

Les pétitions en matière d'environnement

- Rapport annuel sur les pétitions
- Achat d'énergie verte par le gouvernement

Les travaux de vérification dont traite ce chapitre ont été menés conformément au mandat législatif, aux politiques et aux méthodes du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces politiques et méthodes respectent les normes recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Table des matières

Points saillants	1
Introduction	5
Objet du chapitre	7
Préoccupations diverses liées aux changements climatiques	7
Questions soulevées dans les pétitions et sur lesquelles porte le présent rapport	9
Rapport annuel sur les pétitions reçues (du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006)	11
Les pétitions reçues couvrent un large éventail d'enjeux	11
Les ministères ont, pour la plupart, répondu à temps	14
Les pétitions poussent à agir	15
Quelques améliorations peuvent être apportées aux réponses et aux pétitions	18
Vérification d'une réponse à une pétition : l'achat d'énergie verte par le gouvernement	21
Contexte	21
L'énergie verte est un aspect important de la lutte contre les changements climatiques	21
Le développement de l'énergie verte pose un défi dans un secteur où les changements sont rapides	23
Observations et recommandations	23
Le gouvernement fédéral a favorisé le développement de l'énergie verte dans les provinces où des ententes ont été mises en place	23
Le gouvernement fédéral n'a pas atteint ses objectifs liés à l'achat d'énergie verte et il ne contribue pas comme prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre	24
Le mode de gouvernance du programme a fait perdre des occasions d'agir et retardé la réalisation des résultats	26
Le gouvernement n'a pas élaboré de vision quant à l'avenir de l'achat d'énergie verte et du développement des marchés	27
Conclusion	29
À propos du chapitre	31
Annexes	
A. Activités en matière de pétitions (pour la période du 1 ^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006)	33
B. Tableau des recommandations	46



Les pétitions en matière d'environnement

Points saillants

Objet Le présent document constitue le rapport annuel au Parlement de la commissaire à l'environnement et au développement durable sur le processus de pétition en matière d'environnement, tel que l'exige la *Loi sur le vérificateur général*. Il vise les nouvelles pétitions reçues entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006.

Une pétition en matière d'environnement est une lettre sur des questions environnementales adressée à la vérificatrice générale que la commissaire à l'environnement et au développement durable transmet directement aux ministres fédéraux compétents pour qu'ils y répondent.

L'objet central du rapport de la commissaire étant cette année les changements climatiques, le présent chapitre porte également sur les résultats de la vérification d'une réponse du gouvernement fédéral à une pétition qui a trait à l'achat d'énergie verte, une énergie produite à partir de ressources renouvelables à faible impact comme le vent. Nous avons examiné les mesures prises par Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour acheter de l'énergie verte et aider à la création de marchés pour cette forme d'énergie.

Pertinence Le processus de pétition en matière d'environnement, que la commissaire administre au nom de la vérificatrice générale, est l'un des moyens que les Canadiennes et les Canadiens peuvent utiliser pour demander à leur gouvernement de rendre des comptes au sujet de ses décisions et de ses initiatives touchant les questions environnementales dans le contexte du développement durable. Le processus permet notamment aux citoyens et aux organisations de demander aux ministres d'enquêter sur les problèmes environnementaux, d'expliquer la politique fédérale et d'examiner l'application de la législation environnementale. Des pétitions ont suscité des engagements de la part des ministres et des mesures de la part des ministères sur des questions environnementales.

Le suivi et la vérification des réponses données aux pétitions nous permettent d'examiner de plus près les questions soulevées par les Canadiens et qui, autrement, n'auraient peut-être pas été portées à notre attention. Grâce à ces vérifications, nous déterminons si les ministres fédéraux respectent leurs engagements touchant les questions soulevées dans les pétitions.

L'achat d'énergie verte comme moyen de réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre est une des pierres angulaires du plan que s'est donné le gouvernement fédéral pour faire montre de leadership dans sa lutte contre les changements climatiques. En réponse à une pétition de 2002, le gouvernement s'était engagé à acheter, avant 2006, 20 p. 100 de son électricité de sources d'énergie verte. L'achat d'énergie verte par le gouvernement fédéral peut aussi jouer un rôle important en appuyant le développement de moyens de production d'énergie verte au Canada.

Constatations

- **Rapport sur le processus de pétition.** Les déclarations et les engagements des ministres fédéraux en réponse aux pétitions portent sur des questions importantes soulevées par les Canadiens. Depuis 2001, ceux-ci mentionnent de plus en plus les enjeux liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air dans les pétitions en matière d'environnement adressées à la vérificatrice générale du Canada. Notre examen des réponses du gouvernement aux pétitions révèle que la plupart d'entre elles répondent aux questions des pétitionnaires ou expliquent la position du gouvernement sur les problèmes soulevés. Cependant, dans certaines réponses, les questions précises posées par les pétitionnaires n'ont pas été abordées. Nous soulignons dans notre rapport annuel que les questions posées dans les pétitions sont maintenant énoncées avec plus de clarté; nous soulignons également que les pétitions incitent à l'action.
- **L'achat d'énergie verte.** Le gouvernement fédéral a favorisé l'essor des marchés de l'énergie verte dans certaines provinces. Cependant, il n'a atteint que le tiers de son objectif d'acheter 20 p. 100 de son électricité de sources d'énergie verte avant 2006 et il n'a pas contribué comme prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais de son programme des Achats d'électricité provenant des ressources renouvelables (AERR). Le programme des AERR peut certes contribuer à créer des marchés d'énergie verte et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son mode actuel de gouvernance demeure le principal obstacle à son succès.

Réaction des ministères et du Secrétariat du Conseil du Trésor.
Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor sont d'accord avec notre recommandation. Leurs réponses suivent la recommandation dans le chapitre.

Introduction

De l'information détaillée sur les changements climatiques se trouve dans le document intitulé **Changements climatiques : tour d'horizon**, qui accompagne le **Point de vue de la commissaire**.

5.1 Depuis 2001, les problèmes liés aux changements climatiques et à la qualité de l'air sont de plus en plus mentionnés dans les pétitions en matière d'environnement reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada. Les pétitions soulèvent des questions sur l'action du gouvernement fédéral et révèlent que les Canadiens sont bien renseignés sur les changements climatiques et que ce sujet les préoccupe. S'inscrivant dans l'objet central du rapport de la commissaire de cette année, le présent chapitre met en évidence les pétitions et les réponses qui portent sur les changements climatiques.

5.2 Le processus de pétition en matière d'environnement est l'un des moyens que les Canadiens peuvent utiliser pour demander à leur gouvernement de rendre des comptes au sujet de ses décisions et de ses initiatives touchant les questions environnementales dans le contexte du développement durable. Un résident du Canada, une organisation, une entreprise ou une municipalité peuvent présenter une pétition en matière d'environnement au Bureau du vérificateur général du Canada et recevoir une réponse de tous les ministres fédéraux concernés.

Pétition n° 158 : Les subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière et les initiatives du gouvernement fédéral visant à lutter contre les changements climatiques

Le 3 octobre 2005, des citoyens canadiens annoncent en conférence de presse, sur la Colline du Parlement, qu'ils ont présenté une pétition en matière d'environnement (pétition n° 158) sur les subventions à caractère fiscal accordées par le gouvernement fédéral à l'industrie pétrolière et gazière. Les pétitionnaires avancent que ces subventions favorisent les émissions de gaz à effet de serre et qu'elles minent les efforts budgétaires du gouvernement et affaiblissent les règlements visant à lutter contre les changements climatiques et à respecter le Protocole de Kyoto. Les pétitionnaires craignent que le Canada ne puisse pas respecter ses engagements en ce qui a trait aux changements climatiques s'il n'élimine pas les subventions à caractère fiscal accordées à l'industrie pétrolière et gazière qui, selon les pétitionnaires, ont totalisé 8 milliards de dollars pour la période de 1996 à 2002. Les pétitionnaires prétendent que ce montant est supérieur à toutes les dépenses gouvernementales consacrées à ce jour à la lutte contre les changements climatiques.

Nous avons transmis cette pétition au ministre des Finances, ministre responsable de la gestion des ressources financières du Canada, ainsi qu'aux ministres des Ressources naturelles, de l'Industrie et de l'Environnement, qui ont un rôle capital à jouer dans la lutte contre les changements climatiques. Les réponses à la pétition sont affichées sur notre site Web à <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/petitions.nsf/francais>.

La plupart des questions contenues dans la pétition s'adressaient au ministre des Finances. Notre première analyse de la réponse révélait que le Ministère n'avait pas répondu avec précision à plusieurs questions. Les pétitionnaires ont également communiqué avec nous pour nous signaler que la réponse qu'ils avaient reçue de Finances Canada était inadéquate et ne répondait pas aux questions contenues dans leur pétition. Nous avons communiqué avec le Ministère pour lui demander de revoir sa réponse ou d'indiquer pourquoi, dans certains cas, il ne pouvait pas donner de réponse plus directe aux questions. Le Ministère a envoyé une lettre de suivi dans laquelle il expliquait les raisons pour lesquelles il était difficile pour le Ministre de faire des commentaires sur d'éventuels changements à la politique de taxation en dehors du processus budgétaire.

La liste des ministères et des organismes qui sont tenus de répondre aux pétitions en matière d'environnement se trouve sur notre site Web à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/sds_entities_f.html.

5.3 Avec l'accord des pétitionnaires, nous affichons les pétitions et les réponses sur notre site Web par souci de transparence et dans le but de constituer un registre public. La pièce 5.1 renferme des renseignements sur le processus de pétition et sur le rôle de la commissaire à l'environnement et au développement durable, qui supervise le processus au nom du vérificateur général du Canada.

Pièce 5.1 Le processus de pétition en matière d'environnement et le rôle de la commissaire à l'environnement et au développement durable

Le processus de pétition en matière d'environnement a été créé en 1995 en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*. Il permet aux Canadiens d'intervenir sur des enjeux environnementaux qui leur tiennent à cœur. Le processus de pétition vise essentiellement le gouvernement fédéral.

La commissaire à l'environnement et au développement durable coordonne le processus de pétition au nom du vérificateur général.

Présentation d'une pétition	Un résidant canadien présente une pétition par écrit au vérificateur général du Canada.	
Examen d'une pétition	L'équipe de la commissaire examine la pétition pour déterminer si elle est conforme aux exigences de la <i>Loi sur le vérificateur général</i> .	
	<p>Si la pétition est acceptée, l'équipe veillera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> déterminer les ministères et organismes fédéraux qui sont responsables des questions soulevées dans la pétition; transmettre la pétition aux ministres concernés; envoyer une lettre au pétitionnaire l'informant du nom des ministres à qui sa pétition a été envoyée. 	<p>Si la pétition ne peut pas être acceptée, le pétitionnaire en sera avisé par écrit.</p> <p>Si la pétition est incomplète ou n'est pas clairement formulée, le pétitionnaire sera invité à présenter une nouvelle pétition.</p>
Réponse à une pétition	<p>Sur réception d'une pétition, le ministre doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> envoyer un accusé de réception au pétitionnaire et à la commissaire dans un délai de 15 jours; examiner la pétition et envoyer une réponse détaillée au pétitionnaire et à la commissaire dans un délai de 120 jours. 	

Activités courantes liées aux pétitions

Surveillance	Rapport	Diffusion sur le Web	Vérification
La commissaire assure le suivi des accusés de réception et des réponses des ministres.	Le chapitre sur les pétitions en matière d'environnement permet à la commissaire d'informer la Chambre des communes du nombre de pétitions reçues, de leur objet, de l'état d'avancement de leur traitement et du respect, par les ministères, du délai prescrit par la loi.	La commissaire affiche sur le Web les pétitions, les réponses et de l'information sommaire (http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/petitions.nsf/francais).	Les réponses aux pétitions sont examinées dans le cadre de vérifications portant sur des enjeux environnementaux et de développement durable.

Objet du chapitre

5.4 Le présent chapitre donne un aperçu des pétitions reçues qui ont trait aux changements climatiques. Il fait également rapport au Parlement et aux Canadiens sur l'utilisation du processus de pétition et sur notre surveillance des pétitions reçues entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006. Enfin, nous présentons dans le présent chapitre les résultats de la vérification d'un engagement pris par le gouvernement fédéral touchant l'achat d'énergie verte en réponse à la pétition n^o 55. Pour plus de détails sur les objectifs, l'étendue, la méthode et les critères de la vérification, voir la section intitulée « **À propos du chapitre** ».

Préoccupations diverses liées aux changements climatiques

5.5 La pièce 5.2 donne la liste des pétitions reçues de citoyens, de groupes d'intérêt et d'organisations non gouvernementales, qui portent sur les changements climatiques.

5.6 Les questions soulevées dans les pétitions sont très différentes quant à leur sujet et à leur portée. Nous avons reçu des pétitions de citoyens qui s'inquiètent de l'incidence de leurs propres activités sur les émissions de gaz à effet de serre, des pétitions de Premières nations préoccupées par l'impact des changements climatiques sur leur mode de vie, et des pétitions d'organisations qui s'interrogent sur les mesures prises par le gouvernement en ce qui a trait au Protocole de Kyoto. Les pétitionnaires ne font pas qu'exprimer leurs préoccupations au gouvernement, ils lui posent aussi des questions précises auxquelles il doit répondre. Le texte intégral des pétitions et les réponses des ministres concernés se trouvent sur notre site Web à l'adresse <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/petitions.nsf/francais>.

5.7 Nous avons examiné les réponses aux pétitions portant sur les changements climatiques, pétitions qui sont énumérées à la pièce 5.2, et constaté que plusieurs réponses des ministres visaient juste, qu'elles répondaient aux questions posées ou qu'elles exposaient la position du gouvernement sur les sujets soulevés par les pétitionnaires. Par exemple, la réponse conjointe à la pétition n^o 65 (financement par le gouvernement fédéral de la recherche sur la pile à hydrogène) et la réponse d'Environnement Canada à la pétition n^o 66 (exemption des usines d'assemblage de voitures de l'application des règlements sur les émissions découlant du Protocole de Kyoto) sont complètes et informatives. Cependant, à notre avis, plusieurs réponses ne répondaient pas vraiment aux préoccupations soulevées par les pétitionnaires. Dans certains cas, les réponses sont de vagues

déclarations en faveur de l'environnement ou des résumés de projets de politiques connexes plutôt que des réponses précises aux questions posées par les pétitionnaires.

Pièce 5.2 Pétitions concernant les changements climatiques

N° de la pétition	Numéro et sujet de la pétition	Date de présentation
167	Le pétitionnaire demande de l'information au gouvernement fédéral sur les dispositions de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> au sujet de l'utilisation de tels carburants dans les véhicules du gouvernement fédéral	Mai 2006
163	Le pétitionnaire demande que le droit à une eau saine, à un air pur et à un environnement sain soit inscrit expressément dans la Charte canadienne des droits et libertés.	Février 2006
161	La pétitionnaire s'interroge sur les effets des huiles à moteur usées sur la santé publique et la qualité de l'environnement et sur les conséquences sur le développement économique du fait que les huiles à moteur usées ne sont pas inscrites sur la Liste des substances toxiques.	Novembre 2005
159	Le pétitionnaire demande la justification environnementale et énergétique de la politique du gouvernement canadien sur l'éthanol.	Octobre 2005
158	Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que les subventions à caractère fiscal accordées par le gouvernement fédéral à l'industrie pétrolière et gazière minent les efforts du gouvernement fédéral destinés à lutter contre les changements climatiques et à respecter ses engagements en vertu du Protocole de Kyoto.	Octobre 2005
151	Le pétitionnaire demande de l'information sur un engagement fédéral d'exiger des constructeurs d'automobiles qu'ils réduisent les émissions de gaz à effet de serre. Il demande au gouvernement d'élaborer des règlements à cet effet.	Juillet 2005
131	Le pétitionnaire soutient que le gouvernement fédéral a omis d'établir le programme de surveillance générale (qui devrait comprendre les répercussions sur les changements climatiques) au Nunavut, exigé par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.	Septembre 2004
130	Les pétitionnaires demandent une remise de TPS aux acheteurs de véhicules hybrides et un règlement pour forcer les fabricants d'autos à produire tous les ans un nombre minimal de véhicules à faibles émissions.	Septembre 2004
101	Pétition qui concerne le projet de construction d'une centrale fonctionnant au gaz naturel. Les questions posées à Environnement Canada visent à clarifier la position du Ministère sur le projet à la lumière de ses responsabilités liées au Protocole de Kyoto et à sa stratégie de développement durable.	Janvier 2004
77	Le pétitionnaire demande comment la promotion du commerce international et la nécessité de protéger l'environnement s'harmonisent, compte tenu des émissions de gaz à effet de serre qui sont produites par le transport et le commerce.	Mai 2003
74	La pétition porte sur plusieurs questions importantes pour l'intégrité écologique des Grands Lacs, compte tenu des effets des changements climatiques associés à diverses activités humaines.	Avril 2003
69	Le pétitionnaire demande que le gouvernement fédéral effectue une évaluation environnementale des effets possibles d'un projet d'énergie éolienne sur certaines espèces d'oiseaux et des milieux humides importants.	Février 2003
66	Le pétitionnaire demande de l'information au sujet de l'exemption des usines d'assemblage de voitures des règlements sur les émissions découlant du Protocole de Kyoto.	Janvier 2003
65	Les pétitionnaires proposent que le gouvernement favorise le développement durable en augmentant le financement de la recherche sur les véhicules mus par des piles à hydrogène.	Janvier 2003
63	Les pétitionnaires pressent le gouvernement de ratifier le Protocole de Kyoto.	Janvier 2003

Pièce 5.2 Pétitions concernant les changements climatiques (suite)

N° de la pétition	Numéro et sujet de la pétition	Date de présentation
58	Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral de cesser d'accorder des subventions pour les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire de manière à renforcer le secteur canadien de l'énergie renouvelable. Il veut également de l'information sur les initiatives fédérales actuelles qui servent à développer et à promouvoir les nouvelles sources d'énergie renouvelable.	Octobre 2002
55	Les pétitionnaires allèguent que le gouvernement fédéral n'a pas adopté les règlements adéquats pour contrôler la pollution atmosphérique et qu'il viole les droits humains fondamentaux liés à la vie, à la santé et à la sécurité des personnes. Ils suggèrent de nombreuses mesures réglementaires pour y remédier.	Août 2002
52	La pétitionnaire demande des renseignements sur l'utilisation des fonds qui avaient été réservés à la participation des Premières nations à l'élaboration de stratégies fédérales en matière de changements climatiques.	Mai 2002
40	La pétitionnaire s'informe au sujet des gestes personnels à poser pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Elle demande de l'information sur les changements possibles au régime fiscal et sur d'autres mesures fédérales visant à soutenir des technologies durables spécifiques.	Novembre 2001
29	Les pétitionnaires suggèrent aux ministères du gouvernement fédéral d'offrir aux employés la possibilité d'acheter des laissez-passer annuels au moyen de retenues à la source pour accroître l'utilisation du transport en commun dans la région de la capitale nationale.	Juin 2001

Questions soulevées dans les pétitions et sur lesquelles porte le présent rapport

5.8 Quelques pétitions présentées à la pièce 5.2 portent sur des enjeux abordés dans le rapport de cette année :

- **Pétition n° 63 — Ratification du Protocole de Kyoto.**
En réponse à cette pétition, les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles ont déclaré : « Nous publierons tous les deux ans des rapports décrivant les réussites du Plan du Canada sur les changements climatiques et son évolution en fonction des nouveaux défis et possibilités ». Dans le cadre de la vérification de la gestion de la stratégie fédérale en matière de changements climatiques, l'équipe de vérification du **chapitre 1** a constaté que le premier des rapports annoncés a été préparé par le Secrétariat du changement climatique et diffusé en juin 2003. Le Secrétariat a été démantelé en 2004 et, depuis, aucun autre rapport exhaustif sur la lutte contre les changements climatiques n'a été publié. L'engagement de présenter, tous les deux ans, un rapport sur les réussites des initiatives visant à lutter contre les changements climatiques n'a pas été respecté.
- **Pétition n° 52 — Participation des Premières nations aux stratégies sur les changements climatiques; pétition n° 131 — Surveillance de l'environnement au Nunavut.** Ces deux pétitions ont un rapport avec les enjeux traités dans le

Chapitre 2, intitulé « L'adaptation aux répercussions des changements climatiques ».

- **Pétition n° 159 — Politique canadienne sur l'éthanol.**
Cette pétition a un rapport avec la vérification du Programme d'expansion du marché de l'éthanol, dont les résultats sont présentés au **Chapitre 3**, intitulé « La réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la production et à la consommation d'énergie ».
- **Pétition n° 55 — Achat d'énergie verte.** Nos constatations de la vérification d'un engagement pris en 2002, en réponse à la pétition n° 55, d'acheter de l'énergie verte sont présentées plus loin dans le présent chapitre (**Chapitre 5**).
- De plus, nous avons vérifié trois engagements d'achat d'énergie verte, tirés des stratégies de développement durable de trois ministères : Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Nos constatations de vérification sont présentées au **Chapitre 4**, intitulé « Les stratégies de développement durable ».

Rapport annuel sur les pétitions reçues (du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006)

5.9 Selon les modifications de 1995 à la *Loi sur le vérificateur général*, le commissaire à l'environnement et au développement durable est tenu de faire le suivi des réponses des ministres aux pétitions et de présenter à la Chambre des communes un rapport annuel sur le nombre de pétitions reçues, leur objet et l'état d'avancement de chacune. Le rapport comporte également plusieurs observations sur le fonctionnement du processus de pétition dans le but de mettre en évidence les bonnes pratiques et les possibilités d'amélioration.

Les pétitions reçues couvrent un large éventail d'enjeux

5.10 Cette année, nous avons reçu 32 pétitions, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année dernière. Elles provenaient, pour la plupart, de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique (voir la pièce 5.3). Nous avons constaté que même si la plupart des pétitions viennent encore de citoyens ou de coalitions locales ou régionales, des organisations nationales ont également recours au processus de pétition.

5.11 Nous avons observé un nombre accru de pétitions présentées de manière claire et structurée. Lorsque cela était nécessaire, la plupart des pétitionnaires ont donné des informations contextuelles pour faciliter la compréhension de tout ce qui entoure la pétition; de plus, ils ont formulé leurs questions avec clarté et adressé leurs pétitions à des ministres déterminés. Nous avons observé qu'en général, plus l'information et les questions sont claires, plus les réponses fournies sont précises.

5.12 Les pétitions présentées cette année couvraient une grande variété de sujets, dont les suivants :

- **La protection des espèces et de leurs habitats.** Les pétitions n^o 157A et n^o 157B concernent le programme de rétablissement du renard véloce, une espèce en voie de disparition; la pétition n^o 155 touche la protection d'espèces de tortues menacées et de leur habitat dans le port de Hamilton; les pétitions n^o 154A et n^o 154B s'intéressent aux répercussions environnementales des embarcations motorisées dans l'aire de gestion de la faune des terres humides du Columbia; les pétitions n^o 153A et n^o 153B portent sur l'agrandissement proposé du port à Roberts Bank en Colombie-Britannique et sur la responsabilité

du gouvernement fédéral en matière de conservation et de protection de la faune et des espèces en voie de disparition et de leurs habitats.

- **La gestion fédérale des cours d'eau transfrontaliers du Nord.** Les pétitions n° 95B et n° 164 soulèvent des préoccupations au sujet de l'évaluation environnementale par le gouvernement fédéral de la mine Tulsequah Chief et de la construction d'une route pour s'y rendre, dans le Nord de la Colombie-Britannique, ainsi que des risques éventuels pour la faune, en particulier pour les poissons et leurs habitats. Les pétitionnaires font état de problèmes de pollution permanents causés par le site, tels que les drainages miniers acides et la pollution de l'eau.
- **L'accès à l'information.** La pétition n° 152 demande au gouvernement d'adopter une loi qui donnerait au public un meilleur accès à l'information utilisée dans la prise de décisions, y compris les études d'évaluation environnementale concernant les organismes génétiquement modifiés.
- **Le droit des Canadiens à un environnement sain.** La pétition n° 163 soutient que le droit des Canadiens à un air pur, à une eau et à un environnement sains est violé. Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral d'affirmer ce droit et de l'inscrire expressément dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'exemple d'autres pays.
- **L'inscription des huiles à moteur usées sur la Liste des substances toxiques.** Dans la pétition n° 161, la signataire demande pourquoi les huiles à moteur usées ne sont pas sur la Liste des substances toxiques, à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. En 2003, les ministres de la Santé et de l'Environnement avaient affirmé qu'ils recommanderaient que ces produits soient inscrits sur la Liste. La pétitionnaire met en question le processus de prise de décisions du gouvernement et se demande, vu l'absence de normes nationales, comment les pratiques de contrôle et de mise au rebut des huiles à moteur usées peuvent affecter la santé publique et la qualité de l'environnement.

Pièce 5.3 Les pétitions proviennent de nombreuses régions du pays (pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006)



N° de la pétition	Sujet
95B	Pétition de suivi sur le nettoyage des drainages miniers acides et la réouverture d'une mine de métaux dans le Nord de la Colombie-Britannique
109C	Pétition de suivi sur un site d'enfouissement fermé dans le canton de Cramahe, en Ontario
122C	Pétition de suivi sur un projet de construction domiciliaire près de Mission, en Colombie-Britannique
140B	Pétition de suivi sur la décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney
140C	Pétition de suivi sur la décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney
148B	Pétition de suivi sur la protection du saumon sauvage contre les maladies associés aux exploitations aquacoles
151	Règlement en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les véhicules motorisés
152	Accès sans restriction à l'information utilisée lors de la prise de décision concernant les organismes génétiquement modifiés
153A	Agrandissement du port à Roberts Bank dans l'estuaire du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique
153B	Pétition de suivi sur l'agrandissement du port à Roberts Bank dans l'estuaire du fleuve Fraser, en Colombie Britannique
154A	Réglementation des embarcations motorisées dans l'aire de gestion de la faune des terres humides du Columbia, en Colombie-Britannique

N° de la pétition	Sujet
158	Subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière et les initiatives du gouvernement fédéral visant à lutter contre les changements climatiques
159	Politique canadienne sur l'éthanol
160	Impacts des poux du poisson provenant de l'aquaculture sur le poisson sauvage
161	Inscription des huiles à moteur usées sur la Liste des substances toxiques aux termes de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>
162	La contamination de la raffinerie de gaz de Turner Valley, en Alberta
163	Le droit à un air pur, à une eau et à un environnement sains
164	Bassins hydrographiques transfrontaliers touchés par l'exploitation d'une mine dans le nord de la Colombie-Britannique
165	Ruissellement des eaux usées dans une collectivité du Nord
166	Engagement et appui du Canada à l'égard de l' <i>Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement</i>
167	Mise en œuvre et amélioration possible de la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i>
168	Construction sur les falaises d'Eagleridge en Colombie-Britannique

Pièce 5.3 Les pétitions proviennent de nombreuses régions du pays (pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006) (suite)

N° de la pétition	Sujet	N° de la pétition	Sujet
154B	Pétition de suivi sur la réglementation des embarcations motorisées dans les terres humides du Columbia, en Colombie-Britannique	169	Plan de développement durable pour la Première nation des Nitinats de Colombie-Britannique
155	Processus d'évaluation environnementale concernant le projet de développement du port de Hamilton et du quai Fisherman	170	Activités d'une société minière canadienne à l'étranger
156	Proposition de mise en place d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le comté de Simcoe, en Ontario	171	Examen par le gouvernement fédéral des nouvelles substances en vertu de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)</i>
157A	État de la population de renard véloce au Canada	172	La diversité des espèces et l'exploitation des ressources en Alberta
157B	Suivi de la pétition sur la population de renard véloce au Canada	173	Surveillance fédérale de l'industrie nucléaire au Canada

Les ministères ont, pour la plupart, répondu à temps

5.13 Cette année, la plupart des ministères ont répondu dans le délai prescrit de 120 jours (voir la pièce 5.4). Cependant, des 18 ministères ayant répondu à des pétitions, 7 ont répondu en retard à au moins une pétition. Nous avons observé que le nombre de demandes de prolongation a augmenté, en particulier de la part d'Environnement Canada et de l'Agence Parcs Canada. La *Loi sur le vérificateur général* permet des prolongations s'il n'est pas possible de répondre dans le délai de 120 jours. Il n'y a pas de retard lorsque les ministres avisent les pétitionnaires qu'ils ont demandé une prolongation avant la date butoir. Cependant, dans un cas récent, un ministère a informé un pétitionnaire qu'il avait demandé une prolongation et que la réponse lui serait communiquée le plus tôt possible, ce qui a été fait 103 jours après la date d'échéance initiale. Lorsqu'ils demandent des prolongations, nous demandons aux ministères, si possible et par courtoisie envers le pétitionnaire, de préciser le temps additionnel nécessaire pour répondre.

5.14 L'annexe A donne un aperçu des activités en matière de pétitions pour la période couverte par le rapport (du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006). Elle renferme un résumé de toutes les nouvelles pétitions que nous avons reçues depuis le 1^{er} juillet 2005. Le lecteur est prié de visiter notre site Web pour prendre connaissance des mises à jour et d'ouvrir le lien « Catalogue » s'il désire consulter les sommaires et le texte intégral des pétitions et des réponses.

Les pétitions poussent à agir

5.15 Les stations radars ontariennes du réseau Mid-Canada — Progrès réalisés. En 2004, le Mushkegowuk Council, représentant sept Premières nations du Nord de l'Ontario, a présenté une pétition (n° 132) pour demander au gouvernement fédéral de reconnaître sa part de responsabilité dans la dépollution et la restauration des stations radars ontariennes du réseau Mid-Canada. Le pétitionnaire allègue que ces sites, abandonnés par le ministère de la Défense nationale dans les années 1960, sont le lieu de rejets de substances toxiques. Le Ministère a répondu que même si l'Ontario assumait maintenant la responsabilité de ces terres, il était prêt, en tant que bon intendant de l'environnement, à discuter avec la province

Pièce 5.4 Les ministères et les organismes ont, pour la plupart, répondu dans le délai prévu (réponses reçues entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2006*)

Ministère ou organisme	Nombre de pétitions	Réponses fournies à temps (en %)	Nombre de prolongations de délai demandées
Affaires étrangères Canada	3	67	0
Affaires indiennes et du Nord Canada	5	60	0
Agence des services frontaliers du Canada	1	100	1
Agriculture et Agroalimentaire Canada	3	100	0
Ministère de la Défense nationale	1	0	0
Environnement Canada	26	92	5
Ministère des Finances Canada	2	100	1
Industrie Canada	4	100	1
Ministère de la Justice Canada	2	100	0
Agence Parcs Canada	6	100	3
Pêches et Océans Canada	13	85	1
Ressources humaines et Développement social Canada	2	100	0
Ressources naturelles Canada	4	100	1
Santé Canada	9	89	1
Secrétariat du Conseil du Trésor	2	100	0
Sécurité publique et Protection civile Canada	1	100	0
Transports Canada	10	90	0
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	3	100	0

* Remarque : Les pétitions ne sont pas « en retard » si la prolongation du délai de 120 jours est demandée avant la date d'échéance.

des travaux de décontamination de ces sites. Le pétitionnaire a bon espoir que les deux instances s'entendront tôt ou tard sur la restauration d'un bon nombre de ces sites.

5.16 Les étangs bitumineux de Sydney — L'examen

environnemental se poursuit. Une résidante du cap Breton a présenté une pétition en avril 2005 (n° 140) pour demander qu'une commission d'examen conjoint procède à l'évaluation environnementale du projet de dépollution des étangs bitumineux de Sydney. La pétitionnaire s'inquiète des effets sur la santé des projets de dépollution et demande que les normes canadiennes d'assainissement les plus strictes soient appliquées à ce projet. Le ministre de l'Environnement a répondu en août 2005 qu'il avait déterminé qu'une commission d'examen conjoint était le type d'évaluation environnementale qui convenait pour ce projet d'assainissement. La pétitionnaire a indiqué dans ses lettres qu'elle était heureuse d'avoir participé activement aux travaux de cette commission. Elle a depuis présenté une pétition de suivi (n° 140B) sur les normes de décontamination qui s'appliqueront à ce projet.

5.17 Les conteneurs d'expédition — Des mesures préventives ont

été prises. Dans notre chapitre de 2005 sur les pétitions en matière d'environnement, nous avons cité les pétitions n° 126A et n° 126B au sujet de la présence d'insecticides fumigants dans des conteneurs d'expédition. Le pétitionnaire, manutentionnaire de son métier affecté à l'expédition et à la réception des marchandises, avait déclaré qu'au moment d'ouvrir une palette, il avait été recouvert de Dinex, pesticide qui n'est plus en usage au Canada. Au moment de publier notre rapport l'an dernier, un seul des quatre ministères concernés avait répondu, soit Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Depuis, nous avons reçu les réponses de Santé Canada, de l'Agence des services frontaliers du Canada et de Transports Canada.

5.18 Avant de faire connaître la réponse de Transports Canada, le chef de l'application de la loi de la Direction générale du transport des marchandises dangereuses a rencontré le pétitionnaire et plusieurs parties concernées pour discuter des inquiétudes soulevées dans les pétitions et revoir certains renseignements. De plus, l'Agence des services frontaliers du Canada a mené une enquête au sujet de la plainte et n'a pas été en mesure de déterminer pour quelle raison le chargement contenait du Dinex. L'Agence a informé le pétitionnaire qu'elle avait pris des mesures pour que les chargements de ce genre soient identifiés et examinés de plus près et que seuls les chargements correctement traités soient libérés. Le personnel des douanes a aussi été avisé de la présence possible de pesticides en vrac dans des

expéditions du même genre. Le Ministère ajoute que les pétitions ont mis en lumière le fait que ce genre de pesticides pouvait être utilisé de manière inadéquate pour le traitement de marchandises en provenance de certaines parties du monde.

5.19 Frais environnementaux — Les factures ont été vérifiées.

Dans la pétition n° 139, reçue en mars 2005, le pétitionnaire prétend qu'une entreprise de blanchisserie a utilisé des produits chimiques nocifs pour l'environnement et qu'elle a facturé aux ministères fédéraux des « frais environnementaux » qui n'étaient pas prévus aux contrats. La pétition a été envoyée à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Environnement Canada, à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et au Secrétariat du Conseil du Trésor. Sur réception des réponses, le pétitionnaire a envoyé d'autres lettres aux ministres pour leur demander de faire une enquête plus poussée sur cette affaire.

5.20 L'entreprise de blanchisserie soutient que les allégations d'utilisation de produits chimiques dangereux sont fausses. L'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, a effectué une vérification interne des factures de cette entreprise pour confirmer la légitimité des paiements. Il est apparu que les frais environnementaux inscrits sur plusieurs factures étaient légitimes. Par contre, la vérification interne a démontré que certaines factures liées à un contrat en particulier comportaient des frais environnementaux non légitimes que, par ailleurs, l'Agence n'a pas payés. L'Agence a indiqué que le résumé des résultats de la vérification interne menée en réponse à la pétition sera disponible sur son site Web.



Chèvres sauvages des montagnes Rocheuses, près de Banff, en Alberta

Photo : Avec la permission de Reno Sommerhalder, associé, Under The Sleeping Buffalo Research

5.21 Plans visant les stations de ski dans les parcs nationaux — Collaboration avec le pétitionnaire.

En septembre 2005, Environnement Canada et l'Agence Parcs Canada ont fourni une réponse conjointe à la pétition n° 143. Le pétitionnaire avait adressé une série de questions au sujet des plans à long terme visant les stations de ski dans les parcs nationaux. Il a communiqué avec notre bureau et l'Agence Parcs Canada pour exprimer les inquiétudes qu'avait suscitées chez lui la réponse des organisations. Les représentants de l'Agence ont communiqué avec le pétitionnaire et modifié par la suite certaines parties de leur réponse. L'Agence a répondu à plusieurs des inquiétudes du pétitionnaire, de sorte que ce dernier n'a pas eu à présenter une pétition de suivi ni à attendre 120 jours avant d'obtenir une nouvelle réponse. Le pétitionnaire s'est dit satisfait de la réponse exhaustive de l'Agence, même si certains points préoccupants

persistaient. La réponse révisée est disponible dans notre répertoire des pétitions sur notre site Web.

5.22 Des réponses exhaustives — Des renseignements précis.

Cette année, nous avons reçu plusieurs réponses exhaustives aux pétitions. Les deux paragraphes suivants en donnent des exemples.

5.23 En novembre 2005, neuf ministères ont répondu conjointement de façon exhaustive et informative à la pétition n^o 152. Le pétitionnaire demandait pourquoi le Canada n'avait pas adopté une loi similaire à la Convention Aarhus des Nations Unies, qui donne à tout citoyen le droit d'avoir accès aux évaluations environnementales concernant les organismes génétiquement modifiés. Dans leur réponse, les ministères ont donné de l'information claire sur le processus prévu dans la *Loi sur l'accès à l'information* pour les Canadiens. La réponse des ministères est assortie de plusieurs adresses Web et de sources de référence et explique les exemptions prévues aux termes de la *Loi*, afin de faciliter la vérification et d'orienter le lecteur. De plus, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a affiché la réponse sur son site Web.

5.24 Environnement Canada a aussi répondu de manière exhaustive à la pétition n^o 155 concernant la protection des espèces de tortues menacées et de leur habitat dans le port de Hamilton. Le Ministère donne des renseignements détaillés sur l'application de la *Loi sur les espèces en péril* et précise le rôle du gouvernement fédéral dans les évaluations environnementales lorsqu'une espèce en péril est touchée. La réponse contient notamment des renseignements utiles sur la façon de demander la tenue d'une enquête en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*.

Quelques améliorations peuvent être apportées aux réponses et aux pétitions

5.25 Les ministères doivent indiquer clairement dans leurs réponses les questions auxquelles ils ne peuvent pas répondre.

Les pétitions reçues cette année comportaient des questions très variées et, pour cette raison, étaient souvent transmises pour réponse à plus d'un ministère. Lorsque les ministères ne répondent pas conjointement, nous leur demandons instamment de préciser les questions auxquelles ils répondent et celles auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Par exemple, si une question particulière n'est pas de son ressort, le ministère devrait le mentionner. Expliquer clairement pourquoi certaines questions précises ne peuvent pas être traitées dans la réponse peut éviter l'envoi de pétitions de suivi et des demandes d'explications ultérieures.

5.26 Notre examen des réponses aux pétitions nous montre que la majorité des réponses sont complètes. Cependant, comme nous le mentionnons au paragraphe 5.7, certaines réponses ne répondent pas vraiment aux questions du pétitionnaire ou sont de vagues déclarations en faveur de causes environnementales. Ces réponses donnent souvent lieu à des pétitions de suivi ou amènent les pétitionnaires à mettre en question la transparence et la responsabilité du gouvernement. Nous passons en revue les réponses aux pétitions pour nous assurer que toutes les questions posées par les pétitionnaires ont été traitées. Notre bureau reçoit occasionnellement des lettres de pétitionnaires qui se disent insatisfaits de la réponse reçue des ministres. Nous invitons ces pétitionnaires à envoyer sans délai leurs lettres à la fois au ministre responsable et à la commissaire à l'environnement et au développement durable.

5.27 Les pétitionnaires tirent profit des outils d'orientation.

Notre site Web contient de l'information sur le processus de pétition et la marche à suivre pour présenter une pétition. Il fournit un modèle de pétition en matière d'environnement, des explications et des faits utiles concernant le processus, de même que la liste des pétitions et des réponses. Les personnes qui ont l'intention de présenter une pétition peuvent faire une recherche par sujet dans le répertoire en ligne des pétitions pour vérifier si une pétition semblable à la leur a déjà été présentée. Une réponse à une pétition antérieure peut apporter des réponses à leurs questions ou clarifier le rôle du gouvernement fédéral, ce qui élimine la nécessité de présenter une pétition ou amène le pétitionnaire à poser des questions différentes sur le même enjeu environnemental.

5.28 Nous encourageons toujours les pétitionnaires à vérifier, dans la mesure de leurs moyens, que les faits fournis dans leurs pétitions sont exacts. Il est difficile pour les ministères de déterminer si les préoccupations des pétitionnaires sont fondées sur des faits lorsqu'elles ne s'appuient pas sur des documents justificatifs ou des références appropriées. D'autre part, les pétitionnaires sont priés de ne pas inclure de documents de nature confidentielle.

5.29 Le processus de pétition a beaucoup évolué depuis sa création en 1995. Depuis cette époque, il a été utilisé dans divers milieux, dont les universités et les organisations vouées à la protection de l'environnement. Les pétitions sont citées par les députés et les sénateurs et par d'autres organismes provinciaux et internationaux, notamment la Commission nord-américaine de coopération environnementale et le commissaire à l'environnement de l'Ontario.

5.30 La première pétition a été présentée il y a dix ans. C'était en octobre 1996. L'an prochain, la commissaire a l'intention d'inclure dans son rapport annuel au Parlement une rétrospective qui mettra en lumière l'évolution du processus au cours de la dernière décennie et montrera si l'action gouvernementale en réponse aux pétitions a entraîné des résultats positifs pour l'environnement et le développement durable au Canada. Nous voulons continuer à encourager les Canadiens à utiliser le processus de pétition pour exprimer leurs préoccupations. Ainsi pourront-ils contribuer au changement et innover pour aujourd'hui et pour demain.

Vérification d'une réponse à une pétition : l'achat d'énergie verte par le gouvernement

Contexte

L'énergie verte est un aspect important de la lutte contre les changements climatiques

L'énergie verte — L'électricité produite par de l'énergie verte a deux caractéristiques principales :

- elle provient de sources d'énergie renouvelable, telles que le vent, le soleil, les petites centrales hydroélectriques, la biomasse des déchets de bois et les gaz d'enfouissement;
- sa production a un faible impact négatif sur l'environnement.

Certification de l'énergie verte — L'énergie verte achetée dans le cadre du programme des AERR est certifiée par le Programme choix environnemental (PCE) d'Environnement Canada. Ce programme donne l'assurance que l'électricité achetée par le gouvernement fédéral :

- provient de ressources renouvelables à faible impact négatif sur l'environnement;
- est produite dans de nouvelles installations et/ou dans des installations remises à neuf (qui ont commencé à produire de l'électricité ou à augmenter leur production à compter du 1^{er} avril 2001).

5.31 La production d'électricité est l'une des plus importantes sources d'émissions dans l'atmosphère au Canada. La production traditionnelle d'électricité à partir de combustibles fossiles rejette des substances dans l'atmosphère, comme des oxydes d'azote, du dioxyde de soufre et des particules. Ces émissions sont associées à un certain nombre d'effets sur la santé et d'impacts sur l'environnement. Selon l'inventaire canadien de 2004 des gaz à effet de serre, environ 17 p. 100 des émissions totales de ces gaz provenaient de la production de l'électricité. L'énergie verte remplace l'électricité produite à partir de combustibles fossiles, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre.

5.32 À l'International Conference for Renewable Energies de 2004 (conférence internationale sur les énergies renouvelables), des porte-parole de 154 pays, dont le Canada, ont réaffirmé leur engagement d'augmenter de manière importante et urgente la part de l'énergie renouvelable dans l'approvisionnement total d'énergie. Ils ont souligné la nécessité de se doter de cadres stratégiques et réglementaires pour soutenir la création de marchés pour les énergies renouvelables, reconnaissant que celles-ci peuvent contribuer de manière significative à atténuer les émissions de gaz à effet de serre en réduisant les polluants atmosphériques et en créant des nouveaux débouchés économiques.

5.33 Le gouvernement fédéral a créé un programme officiel d'achat d'énergie verte. Un des outils de la stratégie du gouvernement en matière de changement climatique est l'alimentation de ses installations en électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable par l'entremise du programme des Achats d'électricité provenant des ressources renouvelables (AERR). En payant une prime à l'achat d'énergie renouvelable et en signant des accords à long terme avec les producteurs d'énergie, le gouvernement fédéral cherche à faire augmenter la demande en énergie verte. Cela favorise la construction d'installations pour la production d'énergie verte et fait augmenter l'offre de cette énergie verte à d'autres clients potentiels.

5.34 L'objectif du programme des AERR est de permettre l'achat d'électricité produite à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelable afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre



Le parc d'éoliennes Castle River, en Alberta, est une source d'approvisionnement en énergie verte du programme des AERR.

Photo : Avec la permission de Vision Quest, secteur de l'énergie éolienne de TransAlta

L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple (IFPPE) — Plan mis de l'avant par le gouvernement du Canada pour réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par ses propres activités. Le gouvernement fédéral montre ainsi aux Canadiens qu'il fait preuve de leadership en réduisant ses propres émissions de gaz à effet de serre qui ont un effet sur les changements climatiques. Le gouvernement cherche à réduire ses émissions de 31 p. 100 (environ 1 200 kilotonnes) par rapport aux niveaux de 1990 et ce, d'ici 2010. Le groupe responsable a indiqué que l'initiative avait atteint un taux de réduction de 24 p. 100, de 1990 à 2002, en réduisant la consommation d'énergie et en alimentant les immeubles et les parcs de véhicules du gouvernement avec des sources d'énergie produisant moins de gaz à effet de serre. Le programme des AERR devrait contribuer à réduire de moitié les 7 p. 100 d'émissions qu'il reste à éliminer pour atteindre l'objectif de l'IFPPE.

Le saviez-vous?

- Un immeuble à bureaux du gouvernement fédéral abritant 2500 employés consomme, dans une année, **environ 13,5 gigawattheures** d'électricité, soit l'équivalent de ce qu'il faut pour alimenter près de 1 350 foyers canadiens moyens pendant une année.

associées aux activités du gouvernement fédéral et d'aider à créer et à étendre le marché de l'énergie verte au Canada. Toute l'énergie verte que le gouvernement fédéral achète dans le cadre de ce programme doit être certifiée par une organisation indépendante.

5.35 L'achat d'énergie verte a commencé dans le cadre d'ententes pilotes. Entre 1997 et 2001, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada ont établi des ententes pilotes pour acheter de l'énergie verte pendant une période de dix ans en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan.

5.36 En 2001, le gouvernement fédéral a mis sur pied un comité interministériel de gestion pour la mise en œuvre du programme des AERR. Ce comité, composé de représentants de Ressources naturelles Canada (RNCAN), d'Environnement Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), suit un processus de prise de décision par consensus. RNCAN fournit des conseils techniques sur la politique en matière d'énergie renouvelable et sur les capacités de développement des marchés. Environnement Canada s'occupe de l'analyse de programmes, particulièrement dans les domaines de la certification des produits d'énergie verte et du calcul des crédits liés à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. TPSGC prépare les demandes de propositions et négocie les contrats.

5.37 Le programme des AERR est l'une des pierres angulaires des plans du gouvernement fédéral visant à réduire ses propres émissions de gaz à effet de serre et à diriger la lutte contre les changements climatiques. **L'initiative fédérale Prêcher par l'exemple** compte sur ce programme et les projets pilotes en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard pour réduire de 45 p. 100 les émissions qu'il reste à éliminer pour atteindre son objectif de réduction. Cependant, le financement du programme des AERR se terminera avant la date butoir de 2010 de l'initiative Prêcher par l'exemple; le gouvernement reconnaît que le programme des AERR devra être prolongé s'il doit contribuer à atteindre l'objectif de l'IFPPE fixé pour cette date.

5.38 Le gouvernement fédéral s'est engagé à acheter de l'énergie verte. Dans son plan d'action 2000 sur le changement climatique, le gouvernement fédéral s'était engagé à acheter, avant 2006, 20 p. 100 de son électricité (calculée à raison de 450 gigawattheures ou de 450 millions de kilowattheures par année) de sources d'énergie verte et à encourager la création de marchés d'énergie verte. Il a réitéré son engagement dans son plan d'action de 2002 et dans sa réponse à une pétition en matière d'environnement présentée à notre bureau en 2002 par Greenpeace Canada et la Toronto Environmental Alliance

(pétition n° 55). Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ont pris des engagements connexes dans leurs stratégies de développement durable. En août 2005, le comité de gestion des AERR a reporté à 2008 la date butoir de réalisation de l'objectif de 2006. Nous avons vérifié dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'est acquitté de son engagement d'acheter de l'énergie verte et de créer des marchés pour cette forme d'énergie.

Le développement de l'énergie verte pose un défi dans un secteur où les changements sont rapides

5.39 Au moment où les provinces dérèglementent leurs marchés de l'énergie, les parties intéressées changent et de nouvelles règles régissent l'achat de l'énergie. Les gouvernements provinciaux soutiennent maintenant eux aussi l'énergie verte. En général, cette forme d'énergie coûte encore aujourd'hui plus cher à produire que celle obtenue à partir du charbon ou du gaz naturel. Cependant, les coûts de l'énergie conventionnelle sont en hausse et les coûts de production de l'énergie verte diminuent, ce qui en fait une forme d'énergie économiquement viable lorsque les conditions s'y prêtent. Le comité de gestion des AERR indique que le fait de ne pas avoir de moyens de production d'énergie verte dans certaines provinces a aussi été une contrainte dans le développement de nouveaux marchés. Les marchés, les parties intéressées et les prix, qui changent tous rapidement, ont créé de véritables défis pour le programme des AERR.

Observations et recommandations

Le gouvernement fédéral a favorisé le développement de l'énergie verte dans les provinces où des ententes ont été mises en place

5.40 Le gouvernement fédéral achète de l'énergie verte depuis une décennie. Aux termes des ententes en Alberta, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, le gouvernement s'engage à acheter chaque année 57,4 gigawattheures d'énergie verte. Une entente de 2004 en Ontario prévoit l'achat de 90 gigawattheures de plus par année. Toutes ces ententes soutiennent le développement des marchés de l'énergie verte dans ces provinces. Par exemple, le gouvernement fédéral a été le plus important acheteur d'énergie verte en Alberta, où environ 2,7 p. 100 de l'électricité est maintenant produite à partir de sources vertes certifiées. Les représentants de la province et les producteurs d'énergie verte soutiennent que le gouvernement fédéral a joué un rôle de catalyseur dans ce secteur.

Le gouvernement de l'Alberta achète plus de 90 p. 100 de l'électricité dont il a besoin de sources d'énergie verte.

En 2003, le gouvernement de l'Alberta s'était engagé à faire passer, à compter du 1^{er} janvier 2005, ses achats d'énergie verte à 90 p. 100 de la quantité totale de l'électricité qu'il consomme. Selon les représentants de la province, en 2005, le gouvernement a consommé 215 gigawattheures d'énergie verte certifiée produite à partir du vent et de la biomasse. Cela a été possible grâce à un contrat d'une durée de 10 ans avec ENMAX Energy Corporation, et à un autre contrat d'une durée de 20 ans avec Canadian Hydro Developers Inc.

Les représentants du gouvernement de l'Alberta estiment que l'achat de cette énergie verte se traduira par une réduction annuelle de 215 kilotonnes de gaz à effet de serre.

Le gouvernement fédéral n'a pas atteint ses objectifs liés à l'achat d'énergie verte et il ne contribue pas comme prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre

5.41 Un montant de 75 millions de dollars a été affecté au programme des AERR et aux projets pilotes connexes depuis 1997. Selon les renseignements fournis par les ministères, seulement 11 millions de dollars avaient été dépensés en date de mars 2005 et un montant additionnel d'environ 19 millions de dollars avait été engagé dans des ententes signées. Il n'y a toujours pas d'accords d'achat d'énergie verte en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, même si le programme visait à compenser la production d'électricité à émissions élevées dans ces provinces, comme l'électricité produite à partir du charbon.

5.42 Au moment de notre vérification, le gouvernement fédéral avait réalisé environ un tiers de l'objectif d'acheter 20 p. 100 de son électricité à partir de sources d'énergie verte. Les ententes en place prévoient l'achat de 147,4 des 450 gigawattheures par année qu'il s'est engagé à acheter avant 2006 (voir la pièce 5.5). Nous avons constaté que dans son calcul de l'objectif annuel d'achat d'énergie verte de 450 gigawattheures par année de son plan d'action de 2000, le gouvernement n'a pas compté l'électricité utilisée dans les immeubles qu'il loue. Selon les renseignements obtenus de Ressources naturelles Canada au moment de notre vérification, l'électricité utilisée dans les immeubles loués représentait un cinquième de l'électricité consommée par le gouvernement fédéral. Celui-ci n'a donc pas établi son objectif annuel de 450 gigawattheures à partir de la quantité totale d'électricité qu'il utilise, mais uniquement à partir de celle qu'il achète pour les immeubles qui lui appartiennent.

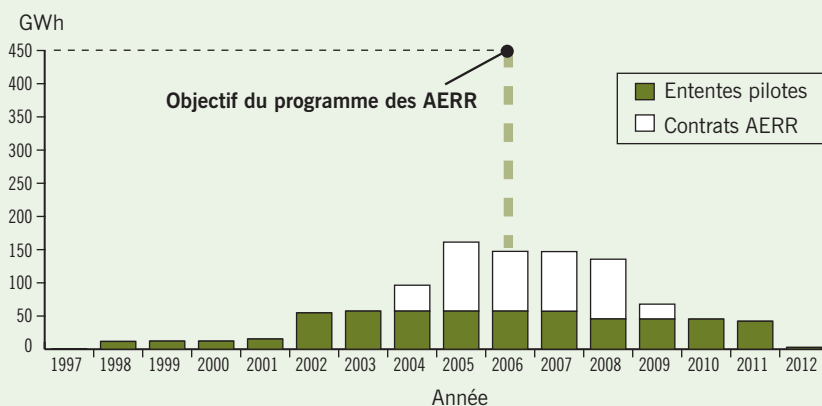
5.43 Même si l'un des objectifs du programme des AERR est de réduire de 235 kilotonnes les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du gouvernement, les gestionnaires du programme n'ont pas pu nous aiguiller vers une mesure courante et cohérente de la réduction des gaz à effet de serre attribuable au programme. D'après l'information la plus récente fournie dans le cadre de l'initiative Prêcher par l'exemple (2003–2004), le programme des AERR a contribué à réduire les émissions de seulement 25 kilotonnes, alors que la réduction visée était de 235 kilotonnes par année. Nous avons constaté que les gestionnaires du programme des AERR utilisent des méthodes plus précises pour calculer la réduction des émissions. Selon eux, le programme a réalisé des réductions de 46 kilotonnes grâce aux mêmes contrats. Même en se basant sur les estimations les plus optimistes, il est clair que le programme des AERR ne contribue pas

comme prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du gouvernement fédéral.

5.44 Dans son plan de 2005 sur le changement climatique (Projet vert), le gouvernement fédéral s'est engagé à réduire de façon beaucoup plus substantielle les émissions de gaz à effet de serre découlant de ses propres activités (1 000 kilotonnes par année),

Pièce 5.5 Les engagements d'achat en regard de l'objectif du programme des Achats d'électricité provenant des ressources renouvelables (AERR)

Année	Étapes
1997	Signature d'une entente pilote d'Environnement Canada en Alberta et début de l'approvisionnement (2 GWh par année)
1998	Signature d'une entente pilote de Ressources naturelles Canada en Alberta et début de l'approvisionnement (10 GWh par année)
2000	Signature d'une entente pilote de Ressources naturelles Canada en Saskatchewan
2001	Signature d'une entente pilote de Ressources naturelles Canada à l'Île-du-Prince-Édouard et début de l'approvisionnement (13 GWh par année) Création du comité de gestion des AERRA
2002	Début de l'approvisionnement en Saskatchewan (32,4 GWh par année)
2003	Lancement de la demande de propositions en Ontario
2004	Signature de l'entente de l'Ontario et début de l'approvisionnement (maximum de 90 GWh par année)
2006	Date cible initiale pour l'achat de 450 GWh par année d'électricité produite à partir de sources écologiques
2008	Date cible révisée pour l'achat de 450 GWh par année d'électricité produite à partir de sources écologiques
2009	Fin du financement du programme
2010	Date cible pour la réduction des gaz à effet de serre de 235 kilotonnes en vertu de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple.



en plus de l'objectif de l'IFPPE d'environ 1 200 kilotonnes. Les représentants de Ressources naturelles Canada nous ont dit que le succès du programme d'achat d'énergie verte prend encore plus d'importance pour atteindre la réduction prévue des émissions.

Le mode de gouvernance du programme a fait perdre des occasions d'agir et retardé la réalisation des résultats

5.45 Nous reconnaissons que des facteurs externes, tels que les marchés d'électricité provinciaux en évolution, les prix changeants de l'énergie et les restrictions des dépenses du gouvernement fédéral qui ont suivi l'examen des changements climatiques annoncé dans le Budget de 2005, ont créé des défis pour le programme des AERR. Nous sommes cependant d'avis que le mode de gouvernance actuel du programme demeure un obstacle important à sa réussite. Les progrès ont ralenti depuis la création du comité interministériel de gestion en 2001, des résultats limités ont été enregistrés et les évaluations de programme requises n'ont pas été faites.

5.46 Étant donné que trois ministères à vocation différente ont une part égale de responsabilité dans la gestion du programme, il est important que le mandat du comité soit clairement défini et qu'il précise les mécanismes du processus de décision et permette au comité de fonctionner efficacement dans un environnement où les changements sont rapides. Nous avons observé que le comité n'avait pas de cadre de référence et que les décisions étaient prises par consensus. À notre avis, l'absence de lignes directrices claires pour une structure de gestion réunissant trois ministères dont les mandats et les champs de compétence diffèrent a eu pour effet de ralentir le comité de gestion dans ses efforts pour arriver à des résultats.

5.47 Après la mise en place d'ententes pilotes, les ressources et les objectifs du programme des AERR ont été définies en 2001 sans tenir compte du fait que le comité de gestion des AERR et l'autorité contractante de TPSGC en avaient beaucoup à apprendre au sujet des achats d'énergie verte. Le comité de gestion a mis beaucoup de temps avant de commencer à effectuer des achats. À certaines périodes, le comité ne s'est pas réuni pendant plus d'un an, alors qu'il y avait des décisions importantes à prendre. Par exemple, l'un des objectifs du programme est d'acheter de l'énergie verte produite à partir de sources nouvelles, mais le comité est encore à définir ce que cela signifie dans les faits.

5.48 La durée des ententes est un élément qui pèse lourd dans la décision des fournisseurs d'énergie de conclure des ententes.

Nous avons constaté que, au prix bonifié offert par le gouvernement fédéral, les fournisseurs d'énergie recherchent des ententes pluriannuelles, parfois pour une période d'au moins dix ans, dans le but de financer de nouvelles installations. Au début du programme, les fonds étaient alloués pour cinq ans seulement, c'est-à-dire jusqu'en mars 2006, fonds qui ont plus tard été reportés jusqu'en mars 2009. Depuis des années, le comité discute de son incapacité à obtenir des contrats à long terme. Le gouvernement fédéral a même conclu des ententes avec des services d'utilité publique provinciaux ou privés, indiquant son intention d'acheter de l'énergie verte pendant une période de dix ans. Cependant, ce n'est qu'à l'automne 2005 que le comité de gestion a présenté une analyse de rentabilisation au Secrétariat du Conseil du Trésor pour demander que soit prolongé le financement afin de pouvoir obtenir des contrats à long terme. L'analyse de rentabilisation n'a pas été approuvée à ce moment-là parce que le Conseil du Trésor avait besoin de renseignements additionnels.

5.49 Le comité de gestion des AERR indique que les restrictions budgétaires imposées aux programmes sur les changements climatiques (à la suite du budget de 2005) expliquent pourquoi le gouvernement a perdu des occasions d'acheter de l'énergie verte qui lui auraient permis de se rapprocher de l'objectif d'achat d'énergie verte. Nous avons observé que, bien que les restrictions budgétaires aient pu avoir une incidence sur l'occasion récente d'acheter de l'énergie verte en Alberta, le programme des AERR disposait de fonds depuis 2001 et n'a pas été en mesure de produire les résultats attendus au cours de la période écoulée depuis cette date.

5.50 Le comité de gestion a effectué un suivi des achats d'énergie verte en gigawattheures, mais il décrit rarement bien les progrès réalisés par le programme. Il n'a pas évalué de manière officielle les leçons apprises des ententes pilotes, pas plus qu'il n'a évalué le programme lui-même comme il le devait. De plus, il n'a pas évalué officiellement l'incidence du programme sur le développement du marché de l'énergie verte par rapport aux objectifs précis qu'il avait définis au début du programme.

Le gouvernement n'a pas élaboré de vision quant à l'avenir de l'achat d'énergie verte et du développement des marchés

5.51 Le programme des AERR fait partie de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple, dont le but est de réduire de 31 p. 100, d'ici 2010, les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités gouvernementales. Cette initiative vise à témoigner du leadership fédéral dans la lutte contre les changements climatiques auprès des



La centrale d'énergie verte d'Énergie Ottawa sur l'île Victoria contribue au programme des Achats de l'électricité provenant des ressources renouvelables.

autres secteurs de l'économie et de la population canadienne. Cependant, la stratégie du gouvernement pour l'achat d'énergie verte se terminera en 2008–2009, lorsque les budgets seront épuisés. Par conséquent, la poursuite de la contribution du programme des AERR à la réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant des activités gouvernementales reste incertaine. De plus, les restrictions budgétaires en cours entraînées par l'examen des changements climatiques créent de l'incertitude quant à la passation de contrats à long terme. La nouvelle politique sur les achats écologiques et la stratégie nationale en matière d'énergie renouvelable, objet de discussions entre les ministres fédéral et provinciaux de l'énergie, sont d'autres moyens de développer des stratégies pour l'achat d'énergie verte.

5.52 Des provinces devançant le gouvernement fédéral dans l'élaboration des plans de production et d'achat d'énergie verte. Cela montre bien la nécessité pour le gouvernement fédéral de réévaluer ses objectifs et ses priorités pour promouvoir l'éclosion de nouveaux marchés d'énergie verte.

5.53 En résumé, l'achat d'énergie verte par le gouvernement fédéral est un élément important de son plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de ses activités. Les projets pilotes fédéraux d'achat d'énergie verte ont contribué, à leurs débuts, à promouvoir le développement de l'énergie verte au Canada. Cependant, lorsque le programme des AERR a été lancé et que le comité de gestion a été créé en 2001, les progrès ont ralenti, à cause surtout d'une structure de gestion inefficace. Le programme n'a pas atteint ses objectifs en termes d'achats d'énergie verte ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il n'a pas non plus atteint tout son potentiel pour faire avancer le développement de nouvelles sources d'énergie verte au Canada. Dans le contexte énergétique actuel, il est important pour les ministères concernés de se demander comment le programme pourrait contribuer à l'adoption d'une vision concernant l'énergie renouvelable au Canada.

5.54 Recommandation. Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en consultation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, devraient établir une structure de gestion appropriée (par exemple, identifier un ministère directeur) pour le programme des Achats de l'électricité provenant des ressources renouvelables. Cette structure de gestion devrait :

- revoir les objectifs et les priorités en matière d'achat d'énergie verte dans le cadre de vastes initiatives, telles que la Politique

d'achats écologiques, la stratégie nationale pour les énergies renouvelables, qui fait actuellement l'objet de discussions, et l'engagement au titre de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple de réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités fédérales;

- fixer des objectifs et des échéances appropriés;
- obtenir du financement pour une période suffisamment longue pour que les fournisseurs puissent financer le développement de nouvelles installations d'énergie verte;
- rendre compte annuellement au Parlement et au public des progrès accomplis.

Réponse des ministères. Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada conviennent qu'il y a lieu d'élaborer une structure de gestion appropriée qui tienne compte des recommandations de la commissaire pour tout futur programme comportant l'achat d'électricité renouvelable par le gouvernement du Canada.

Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie l'établissement d'une structure de gouvernance pertinente en vue de gérer le programme d'Achats de l'électricité provenant de ressources renouvelables et donnera suite aux propositions de Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant à mettre en place une telle structure. Le Secrétariat du Conseil du Trésor répondra au moment opportun aux propositions reçues des trois ministères.

Conclusion

5.55 Le processus de pétition en matière d'environnement est l'un des moyens que les Canadiens peuvent utiliser pour demander à leur gouvernement de rendre des comptes au sujet de ses décisions et de ses initiatives touchant les questions environnementales dans le contexte du développement durable. Le Bureau du vérificateur général reçoit tout au long de l'année de nombreuses demandes de renseignements en matière d'environnement, dont un bon nombre mène à une pétition. Notre suivi des réponses aux pétitions révèle que les questions sont plus claires et que certaines pétitions ont poussé les ministères concernés à agir pour s'occuper des problèmes soulevés.

5.56 Le fait de vérifier les réponses aux pétitions nous permet d'examiner de plus près les questions soulevées par les Canadiens qui, autrement, n'auraient peut-être pas été portées à notre attention. Notre vérification de l'achat d'énergie verte par le gouvernement fédéral a montré que le programme des Achats de l'électricité provenant des ressources renouvelables a réussi, à sa phase « pilote », à soutenir le développement de l'énergie verte au Canada. Cependant, le gouvernement fédéral a atteint seulement le tiers de son objectif d'acheter 20 p. 100 de son électricité de sources d'énergie verte avant 2006 et il n'a pas contribué comme prévu à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le programme des AERR peut certes contribuer à créer des marchés d'énergie verte et à réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais son mode actuel de gouvernance demeure le principal obstacle à son succès. Le gouvernement fédéral doit encore se demander si le programme peut contribuer à l'adoption d'une vision quant à l'énergie renouvelable au Canada, et comment il pourrait y contribuer, le cas échéant.

À propos du chapitre

Objectifs

L'objectif de ce chapitre est d'informer le Parlement et les Canadiens de l'utilisation du processus de pétition et de notre suivi des engagements et des déclarations des ministères en réponse aux pétitions.

Chaque année, depuis 2003, nous nous acquittons de notre rôle de surveillance en publiant les résultats des vérifications des déclarations ou des engagements des ministères et des organismes en réponse aux pétitions. Nous vérifions des réponses choisies en vue de déterminer si les ministres et les ministères font ce qu'ils se sont engagés à faire dans leurs réponses aux pétitionnaires.

L'objectif de notre vérification d'une réponse à une pétition de cette année était de déterminer dans quelle mesure le gouvernement fédéral a tenu son engagement d'acheter, avant 2006, 20 p. 100 de son électricité de sources d'énergie à faible impact et à créer des marchés d'énergie verte pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Étendue et méthode

Pour choisir la réponse que nous allions vérifier, nous avons recensé les pétitions reçues qui portaient sur les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre jusqu'en juin 2005. Nous avons examiné toutes les réponses et identifié les déclarations et les engagements des ministres, que nous avons classés en fonction de certains critères : l'importance relative ou la signification de la question en jeu, sa nature sensible, le risque, le mandat du gouvernement fédéral, l'existence d'éléments probants et l'objectivité de l'information sur la question et l'engagement pris, la vérifiabilité et l'à-propos. Après analyse, nous avons retenu la réponse conjointe du gouvernement à la pétition n^o 55 de 2002, qui se lit comme suit :

Ce dernier [le gouvernement du Canada] s'est engagé à acheter, avant 2006, 20 p. 100 (soit environ 450 gigawattheures) de sa consommation d'électricité sous forme d'énergie renouvelable à faible impact admissible, et ayant une certification environnementale acceptable, comme celle qu'accorde le programme Choix environnemental. La création de marchés d'énergie verte réduira une vaste gamme d'émissions qui accompagnent habituellement la production d'électricité à base de combustibles fossiles.

Les entités vérifiées sont Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui ensemble gèrent et surveillent les activités du programme des Achats d'électricité provenant des ressources renouvelables (AERR). Nous avons effectué des entrevues et exécuté des travaux sur place pour déterminer dans quelle mesure les engagements étaient respectés. Nous avons recueilli des données et des éléments probants sur la mise en œuvre des engagements, de même que des documents pertinents. De plus, nous avons examiné trois engagements énoncés dans les stratégies de développement durable qui se rapportent à notre objectif de vérification. Les résultats de ces travaux sont présentés dans le Chapitre 4, intitulé « Les stratégies de développement durable ».

Critères

Les critères de notre vérification étaient les suivants :

Nous nous attendions à ce que le programme ait produit les résultats escomptés.

Nous nous attendions à ce que les ministères du gouvernement fédéral disposent d'une information juste et fiable sur les résultats des programmes dont ils sont responsables.

Fin des travaux de vérification

Les travaux de vérification menés aux fins du présent chapitre ont été pour l'essentiel terminés le 14 juin 2006.

Équipe de vérification

Directeur principal : John Affleck

Directrice : Kimberley Leach

Christine Allen

Amélie Bernard

Jacquelyn Davy

Sébastien Defoy

Roberta Hawkins

Josée Petitclerc

Carolyn Pharand

Erin Windatt

Pour obtenir de l'information, veuillez joindre la Direction des communications en composant le 613 995-3708 ou le 1 888 761-5953 (sans frais).

Annexe A Activités en matière de pétitions (pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006)

Cette annexe inclut toutes les pétitions (pétitions de suivi et nouvelles questions) reçues pendant la période mentionnée ci-dessus.

Afin d'avoir accès au texte intégral des pétitions et des réponses pour la période allant de décembre 1995 au 30 juin 2006, rendez-vous à Répertoire des pétitions en matière d'environnement, affiché sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.ca/domino/petitions.nsf/francais. Au besoin, vous pouvez obtenir sur demande des exemplaires du répertoire.

Pétition n° 95B : Pétition de suivi sur le nettoyage des drainages miniers acides et la réouverture d'une mine de métaux dans le Nord de la Colombie-Britannique

Reçue le : 19 juillet 2005

Pétitionnaire (s) : Society for Atlin's Sustainable Economic Initiatives

Sommaire : La pétition de suivi soulève de nouvelles préoccupations quant aux impacts sur la faune et sur des questions non résolues relativement au processus d'évaluation environnementale du projet de réouverture de la mine Tulsequah Chief et de construction d'une route pour se rendre à la mine située dans le nord de la Colombie-Britannique. Le pétitionnaire signale les présumées faiblesses économiques du projet ainsi que les répercussions qui pourraient en découler sur l'environnement si la route d'accès était aménagée. De plus, il pose des questions, à savoir de quelle façon le gouvernement fédéral réagit face aux infractions commises à la *Loi sur les pêches*, et de quelle façon ses décisions traduisent son engagement en faveur du développement durable. Des explications sur les décisions et les mesures qui ont été prises au cours de l'actuelle évaluation environnementale sont requises et le pétitionnaire demande également un examen en bonne et due forme par une commission aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Sujets : affaires autochtones; diversité biologique; eau; évaluation environnementale; pêches; santé humaine et environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 109C : Pétition de suivi sur un site d'enfouissement fermé dans le canton de Cramahe, en Ontario

Reçue le : 6 mars 2006

Pétitionnaire (s) : Bruce G. Melnichuk

Sommaire : Dans cette pétition de suivi, le pétitionnaire prétend qu'un site d'enfouissement fermé dans le canton de Cramahe, en Ontario, libère des contaminants qui se déversent dans le ruisseau Cold situé à proximité, en contravention de la *Loi sur les pêches*. Le ruisseau se jette dans la rivière Trent, affluent du lac Ontario. Le pétitionnaire prétend que le canton a présenté de manière inexacte la taille et l'emplacement du site d'enfouissement. Il voudrait que des mesures soient prises en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Sujets : diversité biologique; eau; gestion des déchets; santé humaine et environnementale; substances toxiques; surveillance de la conformité et contrôles d'application

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : réponse reçue mais pas encore affichée

Pétition n° 122C : Pétition de suivi sur un projet de construction domiciliaire près de Mission, en Colombie-Britannique

Reçue le : 28 février 2006

Pétitionnaire (s) : Tracy Lyster

Sommaire : Cette pétition de suivi traite d'un projet de construction domiciliaire près de Mission, en Colombie-Britannique, et des répercussions environnementales possibles sur le lac Silvermere, l'écosystème de la rivière Stave, la faune et le lieu de frai du saumon dans cette région. Le pétitionnaire demande qu'on effectue un examen réglementaire ou une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et qu'on protège, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, plusieurs espèces qui vivent à cet endroit.

Sujets : diversité biologique; pêches; surveillance de la conformité et contrôles d'application

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 140B : Pétition de suivi sur la décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney

Reçue le : 22 mars 2006

Pétitionnaire (s) : Mary Ruth MacLellan et James Argo

Sommaire : Cette pétition de suivi soulève des préoccupations au sujet des substances toxiques émanant des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney. Les pétitionnaires demandent plus d'information sur l'examen conjoint mené en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Ils posent notamment des questions sur les normes de décontamination, les critères à respecter pendant les travaux et les effets sur la santé de la dioxine et du furane qui se dégagent du site.

Sujets : évaluation environnementale; gestion des déchets; qualité de l'air; santé humaine et environnementale; substances toxiques

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 140C : Pétition de suivi sur la décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney

Reçue le : 7 juin 2006

Pétitionnaire (s) : Mary Ruth MacLellan et James Argo

Sommaire : La présente pétition de suivi soulève des préoccupations sur la possibilité que l'agence fédérale-provinciale responsable du projet de décontamination des étangs bitumineux et des fours à coke de Sydney ait signé des contrats exécutoires avant la fin des travaux de la Commission conjointe d'évaluation environnementale. Selon les pétitionnaires, l'agence s'est engagée à acquérir une technologie que la Commission n'a pas encore approuvée ou rejetée. Les pétitionnaires croient que cette technologie pourrait avoir des incidences nocives sur la santé humaine.

Sujets : évaluation environnementale; gouvernance; santé humaine et environnementale; substances toxiques; surveillance de la conformité et contrôles d'application

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 148B : Pétition de suivi sur la protection du saumon sauvage contre les maladies provenant des exploitations aquacoles

Reçue le : 3 avril 2006

Pétitionnaire (s) : Sierra Legal Defence Fund

Sommaire : Cette pétition de suivi soulève des préoccupations au sujet de la possibilité que les poissons d'élevage puissent transmettre des maladies bactériennes et virales aux stocks de poissons sauvages et ainsi menacer leur santé. Le pétitionnaire s'inquiète du fait que le gouvernement fédéral ne réagit pas comme il se doit pour contrer le risque de transmission de maladies, en effectuant des travaux de recherche et un suivi, en établissant une surveillance et en assurant l'application des lois et la communication de l'information. Bon nombre des questions font suite aux questions déjà posées dans la pétition initiale et aux réponses fournies par les ministères fédéraux.

Sujets : diversité biologique; pêches; autres questions

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 151 : Règlement en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par des véhicules motorisés

Reçue le : 8 juillet 2005

Pétitionnaire (s) : Sierra Club of Canada

Sommaire : Le pétitionnaire demande au gouvernement fédéral de clarifier et de réaffirmer son engagement à respecter les cibles du protocole d'entente conclu avec les constructeurs d'automobiles et visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le pétitionnaire demande également au gouvernement d'amorcer l'élaboration d'un règlement aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* en vue de garantir que les objectifs en matière de réduction des gaz à effet de serre, établis pour 2010, seront atteints.

Sujets : changements climatiques; qualité de l'air; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 152 : Accès sans restriction à l'information utilisée lors de la prise de décision concernant les organismes génétiquement modifiés

Reçue le : 8 juillet 2005

Pétitionnaire (s) : Greenpeace

Sommaire : Le pétitionnaire demande au Canada de ratifier et de mettre en œuvre le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biologiques et d'interdire les organismes génétiquement modifiés afin d'éviter leur dissémination à l'extérieur du pays et au Canada même. Il demande aussi au gouvernement d'adopter des mesures législatives qui donneraient au public un meilleur accès à l'information utilisée pour prendre des décisions, notamment les études d'évaluations environnementales concernant les organismes génétiquement modifiés.

Sujets : agriculture; coopération internationale; diversité biologique; évaluation environnementale; santé humaine et environnementale; sciences et technologie

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ministère de la Justice Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Santé Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 153A : Agrandissement du port à Roberts Bank dans l'estuaire du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique

Reçue le : 12 juillet 2005

Pétitionnaire (s) : Boundary Bay Conservation Committee

Sommaire : Cette pétition a été entraînée par des préoccupations selon lesquelles le gouvernement fédéral manquerait à ses responsabilités législatives en matière de conservation et de protection des poissons, des espèces sauvages et de leurs habitats, et qu'il négligerait son devoir de fiduciaire envers les Premières nations dans le cas de l'agrandissement du port à Roberts Bank. Le pétitionnaire demande un moratoire sur tout autre projet d'agrandissement à Roberts Bank d'ici la tenue d'une évaluation environnementale complète. Il suggère aussi au gouvernement d'envisager de désigner l'estuaire du fleuve Fraser comme zone de protection marine.

Sujets : affaires autochtones; diversité biologique; évaluation environnementale; pêches; santé humaine et environnementale; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Agence Parcs Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 153B : Pétition de suivi sur l'agrandissement du port à Roberts Bank dans l'estuaire du fleuve Fraser, en Colombie-Britannique

Reçue le : 22 août 2005

Pétitionnaire (s) : Boundary Bay Conservation Committee

Sommaire : Dans cette pétition de suivi, le pétitionnaire fait part de ses préoccupations à propos du plan de gestion des installations portuaires à Roberts Bank proposé par Environnement Canada. Il craint que ce plan soit élaboré prématurément, avant que des études scientifiques et une évaluation des effets cumulatifs n'aient été effectuées.

Sujets : diversité biologique; évaluation environnementale; pêches; santé humaine et environnementale; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 154A : Réglementation des embarcations motorisées dans les terres humides du Columbia, en Colombie-Britannique

Reçue le : 26 juillet 2005

Pétitionnaire (s) : Wildsight

Sommaire : Le pétitionnaire craint des risques de dommages irréversibles à l'intégrité écologique d'habitats importants des espèces sauvages si le gouvernement n'adopte pas une réglementation visant à imposer une limite à la puissance des embarcations motorisées qui naviguent dans l'aire de gestion de la faune des terres humides du Columbia. Le pétitionnaire demande à Transports Canada et à Environnement Canada quand la réglementation sur la navigation de plaisance sera adoptée, étant donné la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique empêchant le gouvernement de cette province d'appliquer une limite à la puissance des embarcations.

Sujets : diversité biologique; eau; santé humaine et environnementale; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 154B : Pétition de suivi sur la réglementation des embarcations motorisées dans les terres humides du Columbia, en Colombie-Britannique

Reçue le : 29 mai 2006

Pétitionnaire (s) : une résidante du Canada

Sommaire : La présente pétition de suivi soulève certaines préoccupations quant à l'utilisation d'embarcations motorisées dans l'aire protégée de la faune du Columbia, en Colombie-Britannique, utilisation qui a eu une incidence sur l'intégrité écologique de la région protégée. La pétitionnaire allègue que le gouvernement fédéral n'a pas encore donné suite à la demande soumise en 2002, conformément à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, de réglementer l'utilisation d'embarcations motorisées dans les eaux navigables. La pétitionnaire demande à Transports Canada et à Environnement Canada quand la réglementation sur la navigation de plaisance sera adoptée et à qui incombe exactement la responsabilité de produire de l'information et de la transmettre entre les ministères et le public.

Sujets : diversité biologique; eau; santé humaine et environnementale; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada et Transports Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 155 : Processus d'évaluation environnementale concernant le projet de développement du port de Hamilton et du quai Fisherman

Reçue le : 19 août 2005

Pétitionnaire (s) : Wilamina McGrimmond

Sommaire : La pétitionnaire demande au gouvernement de s'assurer que les directives et les procédures appropriées, prévues dans la *Loi sur les espèces en péril*, soient suivies durant la mise en oeuvre du projet d'aménagement du port de Hamilton et du quai Fisherman. La pétitionnaire souligne que des stratégies de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion doivent être élaborés afin de promouvoir le rétablissement de plusieurs espèces de tortues.

Sujets : affaires autochtones; diversité biologique; évaluation environnementale; surveillance de la conformité et contrôles d'application

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 156 : Proposition d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le comté de Simcoe, en Ontario

Reçue le : 22 août 2005

Pétitionnaire (s) : Stephen R. Ogden

Sommaire : Le pétitionnaire craint que l'écoulement du lixiviat traité contamine éventuellement le ruisseau MacDonald dans le comté de Simcoe. Il demande que le ministère des Pêches et des Océans du Canada effectue une étude sur les effets négatifs possibles de ce lieu d'enfouissement sanitaire avant d'en approuver la création.

Sujets : eau; évaluation environnementale; gestion des déchets

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 157A : État de la population de renard véloce au Canada

Reçue le : 6 septembre 2005

Pétitionnaire (s) : G. Gabriella Carrelli

Sommaire : La pétitionnaire met en question les méthodes employées par le gouvernement pour enquêter sur le piégeage du renard véloce et prétend qu'une telle enquête, en plus d'être coûteuse, nuit au rétablissement de l'espèce. Elle suggère que le gouvernement finance un programme privé d'élevage en captivité.

Sujets : diversité biologique

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 157B : Suivi de la pétition sur la population de renard véloce au Canada

Reçue le : 6 septembre 2005

Pétitionnaire (s) : G. Gabriella Carrelli

Sommaire : Dans cette pétition de suivi à la pétition n° 157A, la pétitionnaire demande que le gouvernement explique sa vision concernant la protection de la population canadienne de renard véloce. Elle suggère que le gouvernement finance une colonie d'élevage captive jusqu'à ce qu'on obtienne et enregistre les résultats de l'enquête de 2005-2006.

Sujets : diversité biologique

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Agence Parcs Canada, Environnement Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 158 : Subventions accordées à l'industrie pétrolière et gazière et initiatives du gouvernement fédéral visant à lutter contre les changements climatiques

Reçue le : 4 octobre 2005

Pétitionnaire (s) : Charles Caccia, Friends of the Earth Canada, Pembina Institute for Appropriate Development, et le Sierra Legal Defence Fund (représentés par le Sierra Legal Defence Fund)

Sommaire : Les pétitionnaires affirment que les subventions à caractère fiscal accordées par le gouvernement fédéral à l'industrie pétrolière et gazière favorisent indirectement les émissions de gaz à effet de serre et minent les efforts du gouvernement fédéral destinés à lutter contre les changements climatiques (en vue de réduire ces émissions).

Les pétitionnaires craignent aussi que le Canada ne puisse pas respecter ses engagements dans la lutte contre les changements climatiques à moins que ces subventions soient éliminées.

Sujets : changement climatique; coopération internationale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, ministère des Finances Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 159 : Politique canadienne sur l'éthanol

Reçue le : 11 octobre 2005

Pétitionnaire (s) : Mouvement Au Courant

Sommaire : Le pétitionnaire demande la justification environnementale et énergétique chiffrée de la politique du gouvernement canadien sur l'éthanol de même que l'analyse du type « cycle de vie » des réductions d'émissions de gaz à effet de serre escomptées par la production et l'usage d'éthanol. Il demande à Ressources naturelles Canada de fournir des explications sur certaines analyses et certains énoncés publiés sur le site Web du Ministère.

Sujets : changement climatique

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Transports Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 160 : Impacts des poux du poisson provenant de l'aquaculture sur le poisson sauvage

Reçue le : 21 octobre 2005

Pétitionnaire (s) : Watershed Watch Salmon Society

Sommaire : Le pétitionnaire pose des questions sur les sources du pou du poisson qui contamine le poisson sauvage et sur leur importance relative. Ces questions ont déjà été posées dans une lettre à Pêches et Océans Canada. Le pétitionnaire demande au Ministère de lui expliquer la façon dont il gèrera les risques que posent les poux du poisson provenant d'élevages, de lui exposer les progrès réalisés concernant les stratégies de gestion de secteur et de lui donner son avis sur l'efficacité de ces stratégies.

Sujets : diversité biologique; pêches

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Pêches et Océans Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 161 : Inscription des huiles à moteurs usées sur la Liste des substances toxiques de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Reçue le : 16 novembre 2005

Pétitionnaire (s) : Lavery De Billy

Sommaire : La pétitionnaire indique que les huiles à moteurs usées ne sont pas encore inscrites sur la Liste des substances toxiques de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, malgré le fait que les ministres de l'Environnement et de la Santé aient pourtant affirmé en 2003 qu'ils le recommanderaient. Elle se dit en désaccord avec la gestion actuelle des huiles usées et met en question le processus de prise de décision du gouvernement. Elle s'interroge, d'une part, sur les effets des huiles à moteurs usées sur la santé publique et la qualité de l'environnement (en particulier en ce qui a trait aux changements climatiques) et, d'autre part, sur les conséquences que pourrait avoir sur le développement économique le fait de ne pas inscrire ces huiles sur la Liste des substances toxiques.

Sujets : changement climatique; coopération internationale; qualité de l'air; santé humaine et environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Industrie Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 162 : La contamination de la raffinerie de gaz de Turner Valley, en Alberta

Reçue le : 13 janvier 2006

Pétitionnaire (s) : Linda Abrams

Sommaire : La pétitionnaire s'inquiète des répercussions sur la santé et l'environnement de la contamination du sol et de l'eau par la raffinerie de gaz de Turner Valley – un site historique national. Elle pose des questions qui portent sur la désignation du site et l'application des lois et règlements fédéraux en vue de lutter contre la contamination. La pétitionnaire demande également au gouvernement fédéral de prendre des mesures concernant le site lui-même, d'évaluer les répercussions de ce site sur la santé des Albertains et de préparer une loi exhaustive sur l'eau au Canada.

Sujets : eau; évaluation environnementale; gestion des déchets; santé humaine et environnementale; substances toxiques

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence Parcs Canada, Environnement Canada, Patrimoine canadien, Pêches et Océans Canada, Santé Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 163 : Le droit à un air pur et à une eau et un environnement sains

Reçue le : 6 février 2006

Pétitionnaire (s) : David R. Boyd

Sommaire : Selon le pétitionnaire, le droit des Canadiennes et des Canadiens à un air pur et à une eau et un environnement sains est bafoué en raison de la généralisation de la pollution environnementale. Le pétitionnaire demande au gouvernement de réitérer son attachement à ce droit et de l'inscrire expressément dans la *Charte canadienne des droits et libertés*. Il demande également au gouvernement d'expliquer les raisons pour lesquelles le Canada n'adhère pas complètement à certaines conventions internationales sur l'accès à l'information, la participation du public et les droits de la personne et pourquoi le Canada n'a pas reconnu le droit humain à une eau saine dans les tribunes internationales.

Sujets : coopération internationale; eau; qualité de l'air; santé humaine et environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Environnement Canada, Santé Canada, ministère de la Justice Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 164 : Bassins hydrographiques transfrontaliers touchés par l'exploitation d'une mine dans le nord de la Colombie-Britannique

Reçue le : 14 février 2006

Pétitionnaire (s) : Transboundary Watershed Alliance

Sommaire : Le pétitionnaire s'inquiète des dommages que le projet de réouverture de la mine Tulsequah Chief et l'aménagement d'une route d'accès correspondante pourrait causer aux écosystèmes et aux populations d'espèces sauvages de la région du Nord de la Colombie-Britannique et du Sud-Est de l'Alaska. La pétition renferme des questions sur l'évaluation environnementale du projet, effectuée aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, sur la mise hors service de la route et sur le renvoi de la question à la Commission mixte internationale. De plus, le pétitionnaire s'interroge de façon générale sur les activités du gouvernement fédéral, par exemple, celles visant à protéger les populations d'espèces sauvages aux termes de la *Loi sur les espèces en péril* et celles visant à promouvoir les échanges et la collaboration entre les autorités fédérales et les communautés autochtones.

Sujets : affaires autochtones; biodiversité; coopération internationale; évaluation environnementale; ressources naturelles; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Affaires étrangères et Commerce international Canada, Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, Transports Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 165 : Ruissellement des eaux usées dans une collectivité du Nord

Reçue le : 15 février 2006

Pétitionnaire (s) : une résidante du Canada

Sommaire : La pétitionnaire s'inquiète des présumés problèmes de santé et des effets sur l'environnement du ruissellement des eaux usées provenant d'une exploitation minière. La pétitionnaire demande que l'on procède à une analyse pour vérifier s'il y a contamination du sol et de l'eau. La pétitionnaire demande aussi des explications de la part des autorités fédérales sur les mesures qu'elles ont prises à ce jour. (À la demande de la pétitionnaire, la pétition intégrale ainsi que les réponses ne seront pas affichées.)

Sujets : évaluation environnementale; gestion des déchets; santé humaine et environnementale; substances toxiques

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, Santé Canada

État du dossier : clos

Pétition n° 166 : Engagement et appui du Canada à l'égard de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

Reçue le : 4 avril 2006

Pétitionnaire (s) : Sierra Legal Defence Fund

Sommaire : Le pétitionnaire s'inquiète de l'incohérence apparente qui existe entre les buts, les objectifs et les engagements endossés par le Canada au moment de la signature de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et des mesures prises depuis lors. Il désire obtenir plus d'information à ce sujet et demande aux ministres fédéraux de répondre à des questions portant sur les buts et les obligations du Canada dans le domaine de l'environnement en vertu de l'ANACDE, de même que sur l'administration canadienne de la Commission de coopération environnementale (CCE). Le pétitionnaire demande également de l'information additionnelle quant à la relation entre la CCE et le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Sujets : coopération internationale; évaluation environnementale; gouvernance; surveillance de la conformité et contrôles d'application

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Environnement Canada, ministère de la Justice Canada, Transports Canada

État du dossier : réponse(s) reçue(s) mais pas encore affichée(s)

Pétition n° 167 : Mise en œuvre et amélioration possible de la Loi sur les carburants de remplacement

Reçue le : 18 mai 2006

Pétitionnaire (s) : David R. Boyd

Sommaire : La présente pétition vise la *Loi sur les carburants de remplacement*, adoptée en 1995, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques produits par les véhicules utilisés par les ministères et organismes fédéraux. Le pétitionnaire met en doute la capacité de l'administration fédérale à atteindre les cibles de réduction qu'elle s'est fixées. Il recommande que l'on modifie la *Loi* de façon à y inclure de nouvelles technologies, entre autres, les véhicules à propulsion hybride essence-électricité, de même que les véhicules à piles à combustible.

Sujets : changements climatiques; qualité de l'air; santé humaine et environnementale; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Transports Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 168 : Construction sur les falaises d'Eagleridge en Colombie-Britannique

Reçue le : 28 juin 2006

Pétitionnaire (s) : Douglas M. Brown

Sommaire : La présente pétition porte sur la protection des falaises d'Eagleridge, un écosystème humide qui surplombe la baie Horseshoe dans l'Ouest de Vancouver. Le pétitionnaire s'oppose à la construction d'une autoroute sur les falaises qui permettrait le passage d'une circulation accrue durant les Jeux Olympiques d'hiver de 2010. Le pétitionnaire souligne la fragilité de cet écosystème et propose comme solution de rechange un tunnel qui passerait sous les falaises. Le pétitionnaire veut que les ministères fédéraux désignés expliquent les mesures qui peuvent être prises pour atténuer les impacts environnementaux du projet et que ces mêmes ministères donnent des précisions sur l'application des traités et des lois telles que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les Indiens* et la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Sujets : affaires autochtones; diversité biologique; gouvernance; transport

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, ministère de la Justice Canada, Patrimoine canadien, Pêches et Océans Canada, Ressources naturelles Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada, Transports Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 169 : Plan de développement durable pour la Première nation des Nitinats de Colombie-Britannique

Reçue le : 19 juin 2006

Pétitionnaire (s) : un résidant du Canada

Sommaire : Le pétitionnaire fait part de ses préoccupations sur l'exploitation en cours des terres revendiquées par la Première nation des Nitinats de Colombie-Britannique. Le pétitionnaire prétend que la gestion du territoire n'est pas durable et que l'exploitation a lieu dans un secteur qui pourrait avoir des répercussions sur les terres dont les Nitinats tirent leur subsistance. Le pétitionnaire demande des explications sur le type d'activités d'exploitation qui sont en cours dans le territoire et veut savoir si les lois fédérales et internationales y sont appliquées et respectées.

Sujets : affaires autochtones; gouvernance; ressources naturelles; santé humaine et environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires indiennes et du Nord Canada, Environnement Canada, ministère de la Justice Canada, Ressources naturelles Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 170 : Activités d'une société minière canadienne à l'étranger

Reçue le : 14 juin 2006

Pétitionnaire (s) : une organisation canadienne

Sommaire : La pétition vise l'obtention de renseignements sur le soutien financier, diplomatique et politique accordé par le gouvernement fédéral à des sociétés minières canadiennes à l'étranger. Le pétitionnaire demande que le gouvernement fédéral fournisse des renseignements sur sa position concernant l'exécution des conventions et des lois qu'a ratifiées le Canada ainsi que les codes de pratique dont il a convenu en ce qui a trait aux activités des sociétés minières canadiennes à l'étranger, au développement durable et à la protection de l'environnement.

Sujets : coopération internationale; ressources naturelles

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Agence canadienne de développement international, ministère des Finances Canada, Industrie Canada, ministère de la Justice Canada, Ressources naturelles Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 171 : Examen par le gouvernement fédéral des nouvelles substances en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)

Reçue le : 23 juin 2006

Pétitionnaire (s) : un résidant du Canada

Sommaire : La présente pétition porte sur l'examen et la réglementation d'une nouvelle substance en vertu du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Le pétitionnaire s'interroge sur le processus suivi par les ministères de l'Environnement et de la Santé lors de l'évaluation du dossier. Le pétitionnaire s'inquiète que les contraintes imposées par ces deux ministères sur les procédés de fabrication, en particulier les restrictions concernant le rejet de cette substance, ne soient pas justifiées et menacent la viabilité économique de la compagnie.

Sujets : sciences et technologie; substances toxiques

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agence de promotion économique du Canada atlantique, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, Santé Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 172 : La diversité des espèces et l'exploitation des ressources en Alberta

Reçue le : 15 juin 2006

Pétitionnaire (s) : James Argo

Sommaire : La pétition concerne les prétendus effets de l'industrie pétrolière et gazière sur la diversité des espèces et la santé humaine dans le bassin hydrographique de la rivière Little Bow et à proximité de la Red Deer. La pétition met l'accent sur les répercussions sur la santé humaine et environnementale des puits et du brûlage à la torche de cette industrie. Les résidents s'inquiètent des effets sur les oiseaux et les poissons, de même que sur leur habitat. Certaines espèces qui peuplent cette région sont reconnues comme étant en péril dans la *Loi sur les espèces en péril* de même que par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Sujets : diversité biologique; pêches; ressources naturelles; santé humaine et environnementale

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Agences des services frontaliers du Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement Canada, Industrie Canada, ministère de la Justice Canada, Pêches et Océans Canada, Ressources humaines et Développement social Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Pétition n° 173 : Surveillance fédérale de l'industrie nucléaire au Canada

Reçue le : 16 juin 2006

Pétitionnaire (s) : un résidant du Canada

Sommaire : Le pétitionnaire pose des questions sur les politiques et les procédures de la Commission canadienne de sûreté nucléaire relatives à la réglementation et à la surveillance de l'industrie nucléaire au Canada par le gouvernement fédéral. La pétition traite principalement du prolongement de la durée de vie des centrales nucléaires et de la gestion des déchets radioactifs à longue période autres que le combustible épuisé au Canada. Le pétitionnaire veut obtenir des réponses à des questions relatives aux lois, aux règlements et aux politiques actuels visant l'énergie nucléaire.

Sujets : évaluation environnementale; santé humaine et environnementale; ressources naturelles

Ministères/organismes fédéraux chargés de répondre : Environnement Canada, Santé Canada, Ressources naturelles Canada

État du dossier : réponse(s) à venir

Annexe B Tableau des recommandations

Les recommandations formulées au chapitre 5 sont présentées ici sous forme de tableau. Le numéro du paragraphe où se trouve la recommandation apparaît en début de ligne. Les chiffres entre parenthèses correspondent au numéro des paragraphes où le sujet de la recommandation est abordé.

Recommandation	Réponse du Ministère
Vérification d'une réponse à une pétition : l'achat d'énergie verte par le gouvernement	
<p>5.54 Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, en consultation avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, devraient établir une structure de gestion appropriée (par exemple, identifier un ministère directeur) pour le programme des Achats de l'électricité provenant des ressources renouvelables. Cette structure de gestion devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • revoir les objectifs et les priorités en matière d'achat d'énergie verte dans le cadre de vastes initiatives, telles que la Politique d'achats écologiques, la stratégie nationale pour les énergies renouvelables, qui fait actuellement l'objet de discussions, et l'engagement au titre de l'initiative fédérale Prêcher par l'exemple de réduire les émissions de gaz à effet de serre résultant des activités fédérales; • fixer des objectifs et des échéances appropriés; • obtenir du financement pour une période suffisamment longue pour que les fournisseurs puissent financer le développement de nouvelles installations d'énergie verte; • rendre compte annuellement au Parlement et au public des progrès accomplis. (5.31-5.53) 	<p>Réponse des ministères. Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada conviennent qu'il y a lieu d'élaborer une structure de gestion appropriée qui tienne compte des recommandations de la commissaire pour tout futur programme comportant l'achat d'électricité renouvelable par le gouvernement du Canada.</p> <p>Réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie l'établissement d'une structure de gouvernance pertinente en vue de gérer le programme d'Achats de l'électricité provenant de ressources renouvelables et donnera suite aux propositions de Ressources naturelles Canada, Environnement Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada visant à mettre en place une telle structure. Le Secrétariat du Conseil du Trésor répondra au moment opportun aux propositions reçues des trois ministères.</p>

Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes — 2006

Table des matières principale

Point de vue de la commissaire — 2006
Changements climatiques : tour d'horizon
Points saillants

- Chapitre 1** La gestion des activités fédérales en matière de changements climatiques
- Chapitre 2** L'adaptation aux répercussions des changements climatiques
- Chapitre 3** La réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables à la production et à la consommation d'énergie
- Chapitre 4** Les stratégies de développement durable
- Chapitre 5** Les pétitions en matière d'environnement

